



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle

Séance du 26 juin 2023.

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	23
PRESENTS	13
VOTANTS	19

DATE DE LA
CONVOCAION

20/06/2023

OBJET

Aides du CIAS dans le
cadre du partenariat FSL-
FAFI.

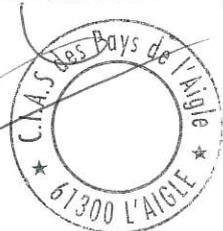
Acte reçu en préfecture le

10 juillet 2023

Publié en ligne le

11 juillet 2023

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt juin, se sont réunis dans les locaux du Pôle Animation, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Elisabeth JOSSET, Lucile JOUAUX, Liliane HUBERT, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Alain BOUVIER donne pouvoir à François CARBONELL
Jean-Pierre CHEVALIER donne pouvoir à Paule KLYMKO
Isabelle CLOUCHÉ donne pouvoir à Sylvie CHAUVEL TREPIER
Paule GOUIN donne pouvoir à Sophie THERY
Sylvie MOLERO donne pouvoir à Delphine PRIEUR
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Alain BOUVIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHE, Paule GOUIN, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU

Absents : Fleur GOSELIN, Nathalie RIBAUT.

Monsieur le Vice-président informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'Aides Financières Individuelles et plus particulièrement du FSL maintien des énergies, le CIAS par le biais de sa commission restreinte, a accordé des aides financières depuis le 13 avril 2023, pour un montant global de 1 300 €, soit quatre demandes au total. Cette aide est sous réserve de l'accord du FAFI.

DEMANDEUR	VILLE	NATURE DE L'AIDE	DEMANDE	ACCORDEE
Famille C	L'Aigle	Facture de d'électricité et de gaz	98 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille D	Rai	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille E	Moulins la Marche	Facture de de gaz	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille F	La Ferté en Ouche	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille G	L'Aigle	Facture d'électricité	130 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille H	Crulai	Facture d'eau	80 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille I	St Sulpice sur Risle	Facture de gaz	130 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille J	Moulins la Marche	Facture de gaz	112 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille K	Crulai	Facture d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI
Famille L	Crulai	Facture de gaz	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20230626-2023-06-26-046-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré :

- **DE DECIDER** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus.
- **DE DIRE** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en préfecture le
10 juillet 2023
Publié en ligne le
11 juillet 2023
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

